

AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE CONSERVATION : DON ÉCOLOGIQUE DE VOLPI-WALKER

La Municipalité a reçu l'année dernière, un don écologique de 86 hectares, voisin à l'ouest de la Réserve scouts Tamaracouta. Ce terrain a été obtenu des familles De Volpi et Walker par le biais du programme fédéral de don écologique. Une étude de caractérisation écologique a été effectuée en 2020, préalablement à l'acquisition du terrain, afin d'en évaluer sa valeur écologique.



Le rapport du biologiste confère à la propriété une valeur écologique élevée pour plusieurs raisons :

- Lot d'une grande superficie, présentant une mosaïque de plusieurs types de milieux ;
- Tête d'un bassin versant d'intérêt régional, en amont de lacs d'un état et d'une qualité remarquable ;
- Importante diversité floristique ;
- Bonne qualité et diversité d'habitats fauniques ;
- Présence d'espèces à statut particulier et habitat potentiel pour d'autres ;
- Peu de perturbations anthropiques ;
- Connectivité avec d'autres milieux naturels avoisinants et situés dans le corridor écologique laurentien.

Une stratégie de conservation a été élaborée parallèlement à l'étude afin de guider les actions à venir pour le terrain. Le projet d'aménagement d'un parc de conservation est directement lié avec les objectifs de mise en valeur de cette stratégie, soit d'assurer un accès sécuritaire au site, l'aménagement de sentiers et la création d'activités sur le terrain. Le projet permettra de donner accès aux citoyens à de splendides paysages et à une expérience exceptionnelle en nature.

Les premières étapes du projet ont débuté récemment par l'évaluation et la caractérisation des sentiers existants, les demandes d'aides financières et la réalisation d'un relevé terrain complet.

L'échéancier sera dicté par les aides financières. Si tout se passe bien, nous visons une ouverture du parc en 2025. Les deux demandes d'aides financières qui seront déposées sous peu sont le volet 2 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), qui vise principalement le développement d'infrastructures de plein air, et le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, qui vise à conserver, protéger et valoriser des milieux naturels à valeur écologique élevée.

Pour plus d'information - contactez Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint au 450-438-2958 poste 2602 ou par courriel au gtherrien@mille-isles.ca.

MOT DU MAIRE

Édition octobre 2023

Bonjour à tous,

Récemment j'ai assisté au congrès annuel de la FQM, la Fédération québécoise des municipalités, une entité qui représente et défend les intérêts des municipalités du Québec. Elle agit comme porte-parole des municipalités auprès du gouvernement provincial et fédéral. Elle plaide en faveur des intérêts municipaux et aide à obtenir un soutien financier adéquat pour les petites municipalités. La FQM offre aussi du service-conseil aux municipalités membres pour les aider dans plusieurs domaines, notamment la gestion, la planification ainsi que la gouvernance municipale.



La Municipalit  de Mille-Isles se pr vaut d'ailleurs de ces services pour l'ing nierie de la c te Saint-Joseph dans le but de trouver des solutions. La FQM organise des formations et des  v nements pour les  lus et le personnel municipal, afin de renforcer leurs comp tences et connaissances. Les formations obligatoires des nouveaux  lus sont offertes par la FQM par exemple. La FQM effectue des recherches et analyses sur des questions municipales importantes et propose des solutions   ces d fis. En r sum , la mission de la FQM est de soutenir et d'accompagner les municipalit s du Qu bec dans leur d veloppement et leur fonctionnement, tout en faisant valoir leurs int r ts aupr s des instances gouvernementales et en favorisant la collaboration entre les municipalit s.

Lors de mon passage au congr s, j'ai pu participer   2 ateliers o  des projets de r solution ont  t  pr sent s pour discussions et modifications avant d' tre propos s au vote lors de l'assembl e g n rale annuelle (AGA). J'ai particip    l'atelier sur les mesures d'urgence : *mieux soutenir les  lus* et l'atelier sur les regroupements et mises en commun de services municipaux avec le th me : *des actions qui donnent des r sultats*.   la fin du congr s, il y a l'AGA o  les r solutions propos es par les MRC et municipalit s sont mises au vote pour adoption. Ses r solutions deviendront une base de travail pour l'ann e en cours de la FQM.

J'ai aussi assist    la r union entre notre direction g n rale et la direction de MAVN avec qui nous sommes partenaires depuis 1 an et demi. La mission de MAVN, Mesures Alternatives des Vall es du Nord, est de miser sur des principes rassembleurs tel : Redonner le pouvoir aux personnes, favoriser la communication, Accompagner les personnes, r unir les gens et les rassurer lors de conflits. Plusieurs genres de conflits peuvent passer par MAVN : les chicanes de voisins, souvent la probl matique est le manque de communication ou l'incapacit  de communiquer, MAVN peut aider; autour des lacs, il y a souvent des conflits qui se pointent, encore l , MAVN peut intervenir. Plus souvent qu'autrement, les personnes de bonne foi ne cherchent pas   aller devant la justice, ils veulent souvent  tre en mesure d'exposer un probl me et de le r gler entre eux, et MAVN peut aider. Tout ce que  a prend, c'est de la volont . Les services de MAVN sont sans frais pour nos citoyens, parce que nous en sommes membres. Dans la premi re ann e de services avec nous, plusieurs citoyens se sont d'ailleurs pr valus du service. Pour contacter MAVN, vous pouvez les appeler au 450-436-6749, ou via courriel info@mavn.ca, et pour plus d'informations, aller sur leur site web au mavn.ca. J'invite  galement les citoyens qui d sirent plus de d tails sur les activit s de la MRC   consulter le Site Web de la MRC au argenteuil.qc.ca.

Finalement, sachez qu'il est toujours possible de nous acheminer vos questions   l'adresse courriel questions@mille-isles.ca. Celles-ci seront r pondues par  crit, afin de nous assurer de fournir les bonnes r ponses pour ne pas induire le citoyen en erreur.

Merci!

Howard Sauv , Maire

LES PONTS DE MILLE-ISLES

Un pont attire toujours le regard. Il permet aussi de traverser un obstacle naturel (un cours d'eau) ou artificiel (voie de communication). Une construction de l'homme qui lui facilite la vie et lui permet aisément d'aller plus loin. Au début de la colonisation de Mille-Isles, comment assuraient-ils la circulation vers les terres? Le 29 mai 1844, une entente est signée entre 42 personnes, à l'endroit même où elles résident ou envisagent à ce moment d'y habiter, là où aucune route régulière n'a encore été érigée. Celles-ci s'entendent sur les passages jusqu'à ce qu'ils soient légalement érigés.



Pont bleu

Cette information nous démontre l'occupation du territoire à cette époque. Les colonisateurs ont tracé et complété des chemins traversant les côtes. Sur leur parcours, ils y ont construit des ponts en bois, en jetant deux arbres au travers de la rivière puis en les recouvrant. Toutefois, ceux-ci ont été sujets aux crues printanières et ont donc dû être reconstruits à plusieurs reprises. À partir des années 1950, ils ont tous été reconstruits, soient en béton ou en acier. Prenant une pause nature sur le pont Maxwell, patrimoniallement curieuse, je m'y suis arrêtée. Même si je connais l'origine de son nom et qu'il a perdu sa belle enseigne bleue «Pont Maxwell», je me questionne : qu'elle est son histoire? Quelle est la date de sa construction? D'où vient ce magnifique cours d'eau? Connaissez-vous l'expression «demandez et vous recevrez»? Alors, avec un petit sourire je dis au pont : «pont, raconte-moi ton histoire!» C'est le début de ma recherche. Je descends observer sa structure et je constate que je possédais une première information, une petite affiche bleue portant le numéro P-00429. Coïncidence, quelques jours plus tard, les inspecteurs du MTQ sont sous ce pont. Ils m'informent qu'il a été construit en 1966 et que depuis décembre 2007, les ponts des municipalités qui comptent 100 000 habitants et moins, sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. À Mille-Isles, il y a quatre ponts sous la responsabilité de la MTQ (Dainava, Maxwell, Strong, et Elder) et un privé (Bleu). Malheureusement, dans l'index aux immeubles, aucun document ou transaction ne mentionnait l'action d'un don ou vente d'une partie de lot pour l'historique des ponts. Voici toutefois les informations que j'ai été capable de recueillir :

Le pont Dainava, sous le numéro P-00431, est un pont de bois sur poutre d'acier construit en 1956 sur le chemin Tamaracouta Ouest, traversant la décharge du lac Dainava (d'où vient son nom). Le nom lui-même tire son origine des hydronymes lituaniens, noms de rivières et de lacs, signifiant eaux courantes. Le nom a été choisi par les futurs propriétaires lors de leur première réunion le 16 septembre 1956 à St-Eustache. C'est d'ailleurs en 1957 que ce secteur se développe.

Les ponts Maxwell, Strong et Elder nous permettent d'observer le superbe ruisseau Bonniebrook par un panorama naturel impressionnant composé d'une grande chute, de cascades et rapides. Le ruisseau Bonniebrook, en aval de la décharge du lac Fiddler, du lac Hughes en passant par le lac Yvan, du lac Tamaracouta et du lac Dawson pour terminer sa course dans la rivière du Nord. Les conditions étaient optimales pour accueillir le moulin à scie du seigneur J. L. de Bellefeuille, à qui William Stuar a offert le privilège d'utiliser l'eau à des fins de développement d'énergie ainsi qu'ériger un barrage pour apporter de l'eau au moulin (dont les vestiges sont toujours présents), tout près du pont Strong.

LES PONTS DE MILLE-ISLES (suite)

Le pont Maxwell, sous le numéro P-00249, a été construit en 1966 sur le chemin Tamaracouta. Le pont Strong, sous le numéro P-00430, a pour sa part été érigé en 1958 à la croisée du chemin Mille-Isles et Cambria. Le pont Elder, sous le numéro P-00427, a quant à lui été construit 1986 sur le chemin de l'église, un pont de bois sur des poutres d'acier. Tous ces ponts tirent leur étymologie en hommage aux familles pionnières aux mêmes noms.

Finalement, le pont Bleu est situé au lac Paul et appartient à Premier lac du Nord. Comme on peut s'en douter, le pont Bleu fait de bois et des poutres d'acier, tire son nom de sa couleur (lac bleu) choisi lors de sa création. Celui-ci a été construit en 1992 par Marc-André Scraire et ce, afin de remplacer une traverse qui passait sur des tuyaux de métal. Le pont traverse la Rivière-à-Gagnon, autrefois nommée ainsi pour souligner la famille de Thomas Gagnon. Aujourd'hui, elle est connue sous le nom de Rivière Bellefeuille, en référence à la famille Lefebvre de Bellefeuille. Depuis 2023, le pont Bleu est désormais fermé. Il n'y a plus de circulation automobile sur le pont Bleu, et celui-ci profite d'une retraite bien méritée au sein du réseau de sentiers privés du lac Paul.

Ginette Mayer

COMMUNAUTÉ

Édition octobre 2023

CONFÉRENCES À VENIR



DÉVELOPPEMENT ORNITHOLOGIQUE ARGENTEUIL

**La baisse des populations d'oiseaux
Comment nourrir les oiseaux dans sa cour**

Jeudi 26 octobre 2023 - 18 h 30

(Salle communautaire Strong - Durée d'environ 1 h 30)

GRATUIT pour les membres de la D.O.A.
(5 \$ pour les non-membres)



Réservation par courriel à
cdion@mille-isles.ca



**Prévenir la fraude,
ça débute avec vous**

Présentée par la Sûreté du Québec
Conférence et viennoiseries offertes
Salle communautaire Strong

Vendredi 3 novembre 10 h

Réservation par courriel à cdion@mille-isles.ca

ORGANISME PRÉSENT CHEZ NOUS, POUR VOUS

Café Partage

Les avantages de l'achat groupé, items de qualité à moindre coût & livrés à votre municipalité

L'épicerie économique et ambulante offerte par Café Partage constitue une belle alternative aux achats alimentaires. Elle permet aux utilisateurs faire leur épicerie à moindre coût sur une base régulière. Ce service est offert à tous et permet des économies substantielles. Une variété d'aliments et produits courants sont offerts par l'organisme. De plus, dans un souci d'équilibre alimentaire, Café Partage vous propose aussi une variété de plats prêt-à-manger abordables et réconfortants. Tout comme l'épicerie économique et les repas maison, trois formats de paniers de fruits et légumes sont également disponibles au coût de 16 \$ (petit) 20 \$ (moyen) ou 24 \$ (grand). Les listes des produits et plats préparés offerts peuvent être consultées via notre site mille-isles.ca/loisirs-et-communautaire/organismes-communautaires, sous la rubrique Café partage. Pour se prévaloir du service, il suffit de communiquer avec Claudine Caron au 450 562-0987 ou par courriel à ccaron.cafepartage@gmail.com.

COMMUNAUTÉ

Édition octobre 2023

ACTIVITÉS D'HALLOWEEN

LE 28 OCTOBRE

15 h ATELIER DE FABRICATION DE GLUE
DÉCORATIONS
(Parent - enfant)

Réservation auprès de Renée Lagacé 438 932-5183
ou renee.lagace@gmail.com

17 h PROJECTION DU FILM LE MANOIR (DISNEY)
& PIZZA OFFERTE

19 h CONTEUR INVITÉ - HISTOIRE DE PEUR (10 ans +)
(à l'extérieur si la météo le permet)

Salle communautaire Strong spécialement décorée
SURPRISES SUCRÉES

Enfilez votre costume pour l'occasion



GROUPE DE MARCHÉ DE MILLE-ISLES

Tous les mercredis matin, le groupe de marche de Mille-Isles se rassemble pour une randonnée. Peu importe votre âge, cette activité est accessible à tous, GRATUITE et apporte de multiples bienfaits à votre corps. De plus, les chiens sociables en laisse sont les bienvenus pour certaines randonnées.

Toute personne intéressée doit contacter madame Ginette Mayer par téléphone ou par texto au 514 971-7496.



Page Facebook :
Groupe de marche Mille-Isles

Atelier Éco-éducatif

FABRICATION DE SIROP DE SUREAU



17 NOVEMBRE 9 H 30 à 11 H

Salle communautaire Strong

RÉSERVEZ VOTRE PLACE AUPRÈS DE RENÉE LAGACÉ
438-932-5183 OU RENEE.LAGACE@GMAIL.COM

ATELIER CULINAIRE

PARENT-ENFANT

Cuisiner ses restes!

24 NOVEMBRE DE 17 H 30 À 19 H

RÉSERVEZ AUPRÈS DE RENÉE LAGACÉ 438-932-5183
OU RENEE.LAGACE@GMAIL.COM



GROUPE AMICAL DU LUNDI

Dans la convivialité, le groupe partage leur savoir-faire et leur art de vivre, autour d'un bon thé et d'une collation, tout en renforçant un lien de camaraderie.

Les rencontres du lundi après-midi ont lieu à la salle communautaire Strong, située au 1262, chemin de Mille-Isles à partir de 13 h 00.



Venez à la prochaine réunion
ou contactez madame
Joan Hudson au
450 432-7572
pour plus de détails.

GUIGNOLÉE DES POMPIERS ET PARADE DU PÈRE NOËL

Cette année, la guignolée des pompiers aura lieu **le dimanche 3 décembre, de 9 h 00 à 15 h 30.**

Des équipes de bénévoles récupéreront les denrées non périssables et les dons en argent à différents emplacements :

- ✓ Lors de la parade du père Noël ;
- ✓ Directement à la caserne des pompiers ;
- ✓ À trois différentes intersections :
 - o À l'intersection de la Côte Saint-Gabriel et du chemin Tamaracouta de 9 h à 15 h 30 ;
 - o À l'intersection du chemin Black et du chemin de Mille-Isles de 9 h à 15 h 30 ;
 - o À l'intersection du chemin Scraire et du chemin Hector de 9 h à 15 h 30.



IL EST POSSIBLE D'APPORTER VOS DENRÉES NON-PÉRISSABLES AU BUREAU MUNICIPAL DÈS MAINTENANT

Par un service de collecte à domicile offert aux citoyens ayant une situation particulière (mobilité réduite ou aucun moyen de transport). Ces personnes sont invitées à téléphoner au 450 565-7537.

PANIER DE NOËL

Chaque année, les paniers de Noël aident plusieurs familles en leur offrant une grande boîte contenant des aliments non-périssables, des produits d'hygiène et plus encore. Si vous souhaitez bénéficier d'un tel service, vous devez téléphoner au 450 438-2958 poste 2610 afin d'obtenir un rendez-vous, et ce, avant le 17 novembre 2023. Lors de votre inscription, une preuve de résidence, une preuve de revenu et un paiement de 5 \$ seront exigés.

Les paniers de Noël seront remis le lundi 18 décembre 2023, entre 14 h 00 et 16 h 00, à l'hôtel de ville située au 1262, chemin de Mille-Isles.

N'hésitez pas à vous inscrire et notez que cette démarche est confidentielle.

INSCRIPTION POUR LA DISTRIBUTION DE CADEAUX NOËL - PARADE DE NOËL DIMANCHE LE 3 DÉCEMBRE



Surveillez votre boîte à lettres! Le formulaire d'inscription pour les enfants sages de Mille-Isles vous sera prochainement acheminé par la poste.

Il est aussi possible de s'inscrire d'ici le 17 novembre via ce code QR



INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Étude de regroupement des services de collecte des matières résiduelles

Au mois d'août dernier, le conseil des maires de la MRC d'Argenteuil a octroyé un mandat à la firme STRATZER afin d'évaluer le modèle de gouvernance concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Cette étude résultera en l'identification de scénarios de regroupement des collectes de déchets, de recyclage et du compostage et fournira une analyse avantages-coûts pour chaque scénario.

Le règlement provincial portant sur la modernisation de la collecte sélective encourage fortement le regroupement de municipalités pour la collecte du recyclage. Cette nouvelle obligation est une opportunité d'ouvrir à nouveau la discussion sur la gouvernance de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire argenteuillois.

Rappelons d'ailleurs que la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective est un grand chantier lancé par le gouvernement du Québec qui vise la prise en charge efficace de l'ensemble des contenants, des emballages et des imprimés commercialisés, mis en marché ou distribués autrement au Québec. Consultez le site Web du ministère de l'Environnement pour plus d'information sur cette grande démarche.



ABATTAGE D'ARBRES

Avant de procéder à une coupe d'arbre, vous devez compléter et signer une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres (disponible sur notre site sous la rubrique urbanisme et environnement/permis et certificat). Cette demande est **sans frais** ! Pour toute information, contactez Isabelle Bouchard par courriel ibouchard@mille-isles.ca ou par téléphone au 450 438-2958, poste 2613



TAXES MUNICIPALES

La Municipalité de Mille-Isles souhaite rappeler à ses citoyens que la date d'échéance pour le sixième versement des taxes municipales est le **vendredi 1er décembre**. Vous pouvez payer votre compte en utilisant l'un des modes de paiement suivants :

- Par service bancaire téléphonique ou électronique ;
- Par chèque postdaté transmis par la poste ;
- Par téléphone avec une carte de crédit ;
- En personne au bureau municipal.

Si vous avez des questions concernant votre sommaire, contactez Chrystine Slight par courriel à cslight@mille-isles.ca ou par téléphone au 450 438-2958, poste 2600.

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Mille-Isles est à la recherche de deux ou trois personnes dynamiques et responsables pour combler des postes saisonniers à temps partiel (selon la disponibilité des candidats).

Pour consulter l'offre d'emploi, consultez le site Internet de la municipalité.

Toutes personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à monsieur Gabriel Therrien avant le 27 novembre 2023 par courriel à gtherrien@mille-isles.ca.

RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Afin de contribuer à l'amélioration de notre réseau routier local, deux projets ont récemment été déposés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (2021-2025) du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ce programme a été mis en place afin d'aider les municipalités à améliorer leurs infrastructures routières municipales. Si nous obtenons les contributions souhaitées, nous pourrions effectuer la reconstruction complète des chemins Hammond (2024), Riddell et montée de l'Église (2025) et côte St-Joseph (2026). Il est aussi pertinent de vous informer qu'afin de nous assurer d'effectuer des réparations qui perdureront dans le temps, nous avons obtenu l'expertise d'ingénieurs que réquisitionnent certaines problématiques récurrentes.

EMPLOI D'ÉTÉ

La Municipalité tient à remercier Malik Perreault qui a pris part à l'équipe des travaux publics durant la saison estivale. Nous souhaitons que ce fût une expérience des plus enrichissante qui pourra te servir dans le développement de ton potentiel professionnel. Bonne continuité!



ABRI D'AUTO HIVERNAL

Un maximum de deux abris d'auto hivernaux est autorisé du **1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mai** de l'année suivante.

Veuillez noter qu'une distance minimale de deux mètres doit être conservée entre l'abri et toute ligne de lot. La structure ne doit également pas être située dans l'emprise du chemin, mais doit être érigée sur un espace de stationnement. De plus, elle doit être faite d'une charpente métallique tubulaire fabriquée industriellement et recouverte de pas plus de deux matériaux non rigides.

Aucun permis n'est nécessaire pour l'installation.

CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

➤ 1^{er} novembre ➤ 6 décembre

Tous les procès-verbaux signés sont mis en ligne sur le site Internet de la municipalité à www.mille-illes.ca

MÉDAILLE POUR CHIEN



Vous venez d'emménager à Mille-Isles. Avez-vous envisagé d'obtenir une médaille pour votre chien ? Sachez qu'elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire de Mille-Isles.

Pour connaître le règlement municipal ou pour remplir le formulaire, nous vous invitons à visiter le site Internet de la municipalité ou à communiquer avec Chrystine Slight par courriel à cslight@mille-illes.ca ou par téléphone au 450 438-2958, poste 2600.

La médaille est gratuite.

ÉCOCENTRE - LES BONS VOISINS

Heures d'ouverture à partir du 9 octobre 2023 (l'Action de grâce)

Samedi et dimanche de 9 h 00 à 17 h 00

Adresse : 40, chemin Sideline, Gore (Québec), J0V 1K0
Téléphone : 450 562-2025

TRAVAUX PUBLIC

(numéro d'urgence hors heures ouvrables)

1 855 960-0699



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook : **Municipalité de Mille-Isles**